Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

ID: 074-217401900-20211014-DELIBERATION\_94-DE

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

# EXTRAIT DU REGISTRE Des délibérations du Conseil Municipal

# Nombre de Membre Afférents En Qui ont pris Au exercice part à la Conseil délibération Municipal 15 15 14

#### Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 octobre à 20 heures,

le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Date de la convocation	
08.10.2021	
Date d'affichage	
08.10.2021	

<u>Présents</u>: M. BEERENS-BETTEX Simon, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, M. VUILLE Bertrand, M PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne,

#### Excusé:

M. CLERENTIN Raphaël

Mme BOSSE Stéphanie qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie

M. BOUVET Jérémie qui donne pouvoir à M. GIRAT Martin;

M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M Simon BEERENS-BETTEX

Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine qui donne pouvoir à Mme Jocelyne PEREIRA

A été nommée secrétaire de séance : M. POLONIA Alexi

Délibération n° 2021.94

Objet de la délibération

CRÉATION D'UN POSTE DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE A TEMPS COMPLET

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la <u>loi n° 84-53 du 26.01.1984</u> modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

VU le budget communal;

VU le tableau des effectifs;

VU l'avis de la commission AFRAC du 11 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'exposé de M. le 4ème Adjoint chargé de l'administration générale concernant la nécessité de recruter un agent de police municipale pour assurer les missions régulières afférentes à ce type de poste (surveillance des voix publiques, des bâtiments communaux, application des arrêtés du Maire...) ainsi que la gestion du marché dominical;

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le



CONSIDÉRANT que, pour assurer le recrutement d'un tel agent, il convient de créer un poste de gardienbrigadier de la filière Police Municipale/Sécurité, celui-ci n'existant pas encore dans les effectifs de la commune de Morillon.

## Le Conseil municipal,

### Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la création d'un poste de gardien-brigadier de police municipale (filière Police municipale) ;
- AJOUTE ce poste au tableau des effectifs de la commune de Morillon;
- OUVRE les crédits nécessaires dans le budget communal

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS** 

Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.